



Banque de la République d'Haïti



Note mensuelle d'inflation

Février 2022

Table des matières

I.- Introduction.....	2
II.- Évolution de l'inflation globale en février 2022.....	2
III.- Évolution des principales fonctions de consommation en février 2022.....	3
IV.- Évolution de l'inflation selon l'origine des produits et les régions géographiques du pays.....	4
V.- Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation en rythme mensuel	4
VI.- Prévisions d'inflation.....	6

I.- Introduction

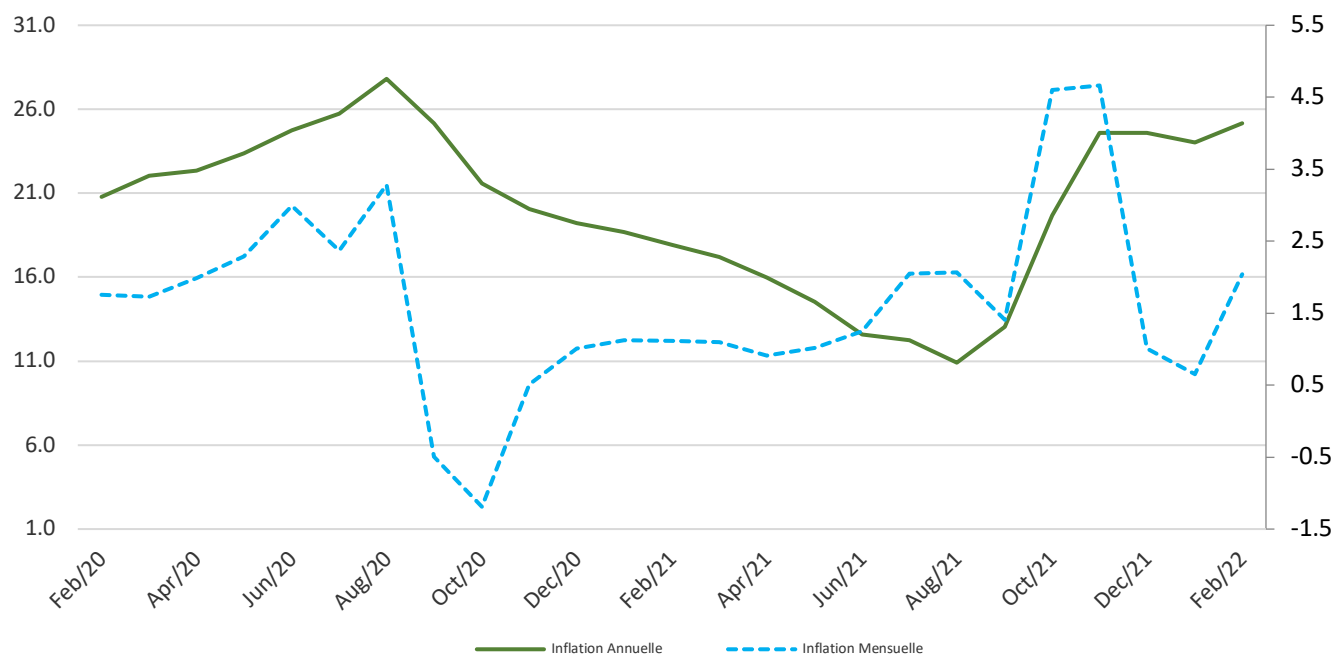
Cette note analyse l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Haïti au cours du mois de février 2022. Elle apporte quelques éléments explicatifs permettant de comprendre les facteurs qui influencent la variation mensuelle de l'IPC.

II.- Évolution de l'inflation globale en février 2022

L'indice des prix à la consommation (IPC) a été estimé à 204,9 en février 2022 contre 200,8 en janvier 2022 et 163,7 un an plus tôt. Il en est ressorti, en rythme mensuel, une hausse de 2,1 % de l'IPC, soit 150 points de base de plus par rapport au mois précédent. En glissement annuel, l'inflation a accéléré de 1,2 point de pourcentage pour s'établir à 25,2 %.

Par ailleurs, le taux d'inflation mensuel cumulé sur la période d'octobre 2021 à février 2022 a atteint 13 % contre 2,6 % sur la même période de l'exercice précédent. En moyenne mensuelle sur les cinq (5) premiers mois de l'exercice fiscal, l'inflation est passée de 0,5 % l'an dernier à 2,6 % pour l'exercice en cours. Ce taux moyen d'inflation mensuel demeure supérieur à celui enregistré chez nos principaux partenaires commerciaux (États-Unis : 0,7 % et République Dominicaine : 0,91 %).

Graphique 1. Évolution de l'inflation mensuelle et annuelle en février 2022 (en %)



Source : IHSI

III.- Évolution des principales fonctions de consommation en février 2022

La progression de l'inflation mensuelle en février 2022 reflète l'accélération du rythme de croissance de l'IPC de presque toutes les fonctions de consommation et, en particulier, du groupe « Transports ». En effet, l'IPC du poste « Transports » a enregistré un accroissement assez prononcé (6,3 % contre 0,3 % en janvier), ce qui a porté sa contribution à 26,71 % à l'inflation mensuelle pour le mois sous revue. Parallèlement, l'IPC des autres fonctions a augmenté de façon significative par rapport au mois précédent : « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (3,1 % en février contre 0,5 % en janvier 2022, « Articles d'habillement et chaussures » (2,6 % contre 0,3 %), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,1 % contre 0,6 %) et « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (1,4 % contre 0,3 %). Toutefois, l'IPC du poste « Enseignement » est resté inchangé d'un mois à l'autre.

En glissement annuel, l'accélération de l'inflation globale résulte de l'augmentation du rythme de croissance de l'indice de la quasi-totalité des postes de consommation, à l'exception de ceux des fonctions « Loisirs » et « Santé » qui ont décéléré de 10 et de 20 points de base à 13,8 % et 25,2 % respectivement. Les variations les plus prononcées ont été enregistrées au niveau de l'IPC des postes « Restaurant » (31 % contre 29,3 % au mois précédent), « Transports » (30,2 % contre 22,8 %), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (28,6 % contre 26 %), « Articles d'habillement et chaussures » (26,6 % contre 24,7 %), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (25,9 % contre 25,5 %).

Tableau 1. Contributions à l'inflation mensuelle et annuelle en février 2022 (en %)

Poste	Pondération	Contribution à l'inflation mensuelle	Contribution à l'inflation annuelle
	en %	en %	
Indice Général	<i>100.00</i>	100.00	100.00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	<i>48.50</i>	37.95	50.32
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	<i>1.42</i>	0.04	0.68
Articles d'habillement et chaussures	<i>5.55</i>	6.77	5.92
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	<i>14.14</i>	20.26	16.19
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	<i>5.32</i>	3.44	4.93
Santé	<i>2.56</i>	1.41	2.58
Transports	<i>9.10</i>	26.71	10.99
Communications	<i>2.23</i>	0.27	0.42
Loisirs	<i>1.52</i>	0.61	0.84
Enseignement	<i>3.91</i>	0.00	1.41
Restaurants	<i>0.49</i>	0.30	0.61
Biens et Services divers	<i>5.26</i>	2.23	5.13

Source : IHSI et Calculs de la BRH/MAE

IV.- Évolution de l'inflation selon l'origine des produits et les régions géographiques du pays

L'indice des prix des produits locaux et celui des produits importés ont vu leurs croissances respectives s'accélérer mais à un rythme plus élevé pour les biens importés. En effet, en glissement annuel, l'indice des prix des produits domestiques a connu une variation haussière, passant de 19,1 % en janvier 2022 à 20,2 % en février 2022. Pour sa part, la variation annuelle de l'IPC des produits provenant du reste du monde s'est établie à 34,2 % au cours du mois sous-étude, enregistrant une augmentation de 1,2 point de pourcentage par rapport au mois précédent. Cet accroissement assez prononcé des prix des produits importés (dépassant de 14 points de pourcentage celle de l'IPC des produits locaux) a influé considérablement sur la dynamique du niveau général des prix.

L'accélération de l'inflation en février 2022 a été particulièrement ressentie dans le Sud et la région métropolitaine. En effet, sur base mensuelle, une augmentation du taux de croissance de l'IPC a été enregistrée dans les régions « Sud » (2 % contre 0,8 % en janvier 2022) et « Aire Métropolitaine » (2,2 % contre 0,6 %). Au niveau des régions « Nord » et « Reste Ouest » l'inflation mensuelle a affiché une hausse de 14 et de 12 points de base pour s'établir à 2 %. Sur base annuelle, une poussée inflationniste a été observée au niveau de toutes les régions du pays : « Sud » (26,9 % contre 25,9 % en janvier 2022), « Reste Ouest » (26,7 % contre 25,6 %), « Aire Métropolitaine » (24,6 % contre 23,2 %) et « Transversale » (24,3 % contre 23,4 %).

V.- Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation mensuelle en février 2022

La progression de l'inflation mensuelle en février 2022 peut être attribuée à plusieurs facteurs dont la hausse des cours des produits de base sur le marché international, la dépréciation de la gourde et la détérioration de l'environnement sécuritaire.

La hausse des cours des produits de base enregistrée sur le marché international au cours des précédents mois a influé sur la formation des prix à l'échelle nationale en février 2022. En effet, sur une base mensuelle, l'indice FAO des denrées alimentaires a crû de 1,6 % en novembre 2021 pour s'établir à 135,3. S'agissant des produits pétroliers, le cours du baril de Brent s'est porté à 77,94 dollars américains à la fin du mois de décembre 2021, en hausse d'environ 10,4 % comparé à novembre 2021. Quant au WTI, il a progressé de 12,6 % sur la même période pour afficher 75,39 dollars américains en décembre 2021¹. Le renchérissement des produits de base, combiné à la hausse du fret maritime, a ainsi fait augmenter la facture d'importations avec des effets induits sur la valeur de la gourde par rapport au dollar américain. Conséquemment, le taux de change s'est établi à 103,21 gourdes pour un dollar, faisant ainsi ressortir une dépréciation de 1,5 % en février 2022, laquelle a influencé négativement la dynamique des prix domestiques au cours du mois sous étude.

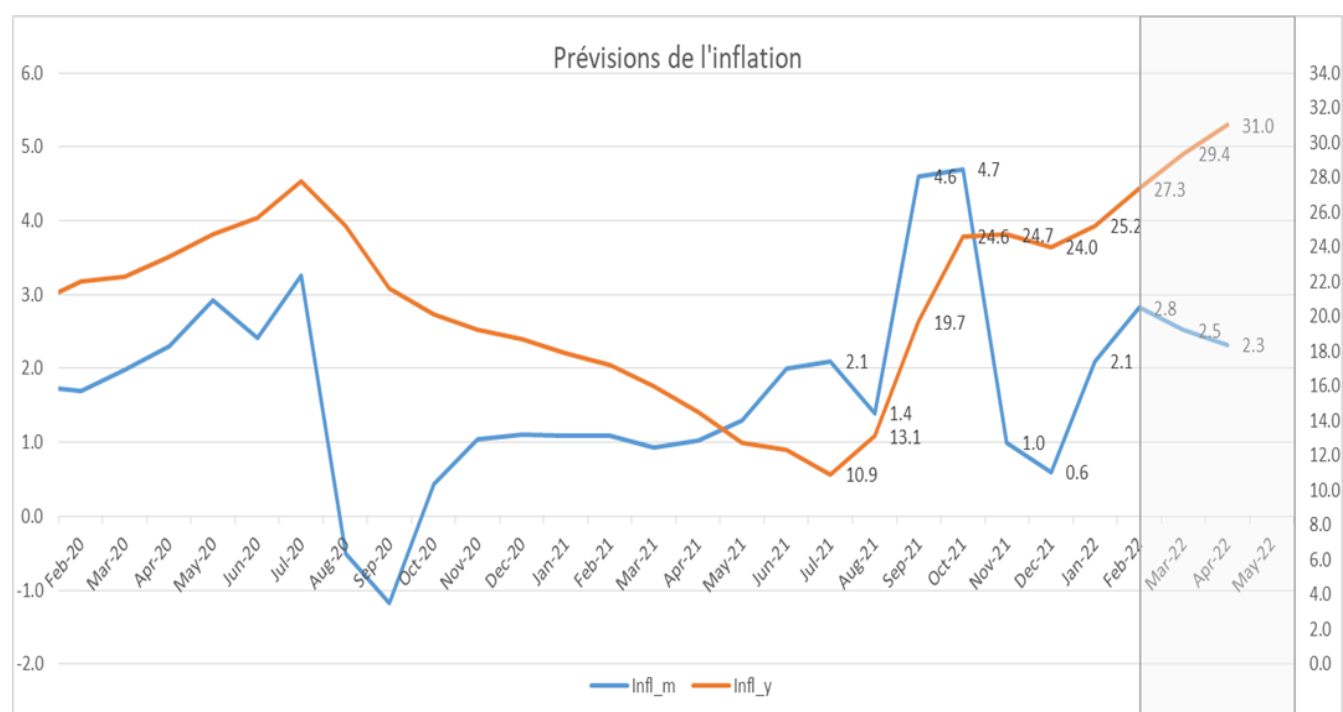
¹ En général, il y a un délai de 2 à 3 mois entre la date de commande des produits importés et leur disponibilité sur le marché local.

Par ailleurs, la dégradation continue du climat sécuritaire et le dysfonctionnement des circuits d'approvisionnement des espaces de commercialisation ont contribué à l'augmentation des coûts de transport et de distribution des biens tout en alimentant les anticipations négatives des agents économiques, avec des effets néfastes sur la formation des prix.

VI- Prévisions d'inflation

Pour les trois prochains mois, les prévisions d'inflation réalisées par la Direction Monnaie et Analyse Economique (MAE) tablent notamment sur une évolution haussière de l'inflation annuelle. En effet, le rythme de progression de l'IPC devrait s'accroître à 27,3 %, 29,4 % et 31 % respectivement en mars, avril et mai 2022. En rythme mensuel, après une accélération à 2,8 % en mars, l'inflation devrait décélérer pour atteindre 2,5 % en avril puis 2,3 % en mai 2022.

Graphique 2. Prévisions de l'inflation en variation mensuelle et annuelle sur trois mois (en %, mars, avril et mai 2022)



Source : Prévisions du Service de Modélisation et Prévisions Macroéconomiques de la BRH

Tableau 2. Indice des prix à la consommation (IPC) par postes de dépenses et Variation mensuelle et annuelle de l'IPC en février 2022

Poste	IPC			Variation IPC (%)	
	Février 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mensuelle	Annuelle
Indice général	163.7	200.8	204.9	2.1	25.2
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	178.7	221.3	225	1.6	25.9
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	133.9	149.8	149.9	0.1	12.0
Articles d'habillement et chaussures	170.9	210.9	216.4	2.6	26.6
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	151.8	189.4	195.2	3.1	28.6
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	160.8	195.3	198	1.4	23.1
Santé	213	263.5	266.6	1.2	25.2
Transports	122.4	149.9	159.3	6.3	30.2
Communications	110.8	115.7	116	0.3	4.7
Loisirs	177	199.7	201.4	0.8	13.8
Enseignement	128.7	140.3	140.3	0.0	9.0
Restaurants	175.8	227.4	230.4	1.3	31.0
Biens et Services divers	152	187.3	189	0.9	24.4

Source : IHSI et calculs du Service de la Macroéconomie et Analyse de Conjoncture de la MAE

Glossaire

- Variation mensuelle** : Variation par rapport au mois précédent.
- Glissement annuel** : Variation par rapport au même mois de l'année antérieure.
- Inflation** : Mouvement persistant à la hausse du niveau général des prix.
- Désinflation** : Ralentissement de la croissance des prix.
- Déflation** : Baisse du niveau général des prix associée à une contraction de la masse monétaire et du crédit.
- Inflation sous-jacente** : Tendance de long terme des prix, tout en excluant la volatilité, les mouvements saisonniers, conjoncturels, et les chocs qui affectent les composantes du panier considéré.
- Région Nord** : Elle couvre les départements du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest.
- Région Sud** : Elle comprend les départements du Sud de la Grand-Anse et des Nippes.
- Région Reste Ouest** : Y sont inclus les départements du Sud-Est et de l'Ouest à l'exception de l'aire métropolitaine
- Région Transversale** : Elle regroupe les départements du Centre et de l'Artibonite.
- Aire Métropolitaine** : Elle contient les villes de Port-au-Prince, de Delmas, de Pétion-Ville, de Carrefour et de Croix des Bouquets.